

Plus de moyens contre les incendies demandés à Christophe Castaner

Alors que 6 000 hectares sont partis en fumée, Jean-Félix Acquaviva, député de Haute-Corse a interpellé le gouvernement au sujet de moyens aériens accrus et de la création d'une force méditerranéenne. En vain

La lutte contre les violents incendies qui ravagent - y compris au cœur de l'hiver - des hectares par milliers à travers l'île, s'organise aussi dans les travées de l'Assemblée nationale à Paris. C'est en tout cas la conviction de Jean-Félix Acquaviva. Lors de la traditionnelle séance des questions orales qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale mardi, le député de la seconde circonscription de Haute-Corse, membre du groupe parlementaire Liberté et Territoires a interpellé Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, au sujet de la pression incendiaire qui pèse plus que jamais sur l'île. C'est Laurent Nunez, secrétaire d'État qui lui répondra sur le ton du statu quo ou plutôt à travers "un constat d'impuissance" selon le député. "Soyez assuré que la solidarité nationale joue à plein concernant les incendies en Corse. Considérez que l'ensemble des moyens disponibles, notamment les Canadair, a été utilisé pour combattre, réduire et éradiquer les multiples foyers d'incendie".

Apparavant, pour accompagner sa démarche, Jean-Félix dressera le bilan noir des semaines écoulées soit "plus de 6 000 hectares partis en fumée, dans le Nebbiu, le

Cap Corse et surtout Bavadda qui, avec ses aiguilles, est un peu notre cathédrale à nous pour reprendre les propos de mon collègue parlementaire Paul André Colombani", explique-t-il.

Facteur aggravant, "ces incendies ne sont pas les premiers à cette période de l'année. Lors de l'hiver 2018, 2 000 hectares ont été détruits". Les schémas saisonniers se modifient. "sous l'effet du dérèglement climatique mais encore du dépeuplement de nos villages ou de la persistance de l'indivision qui freine toute politique de prévention efficace", analyse-t-il.

Le constat vaut signal d'alarme. "La Corse et les régions méditerranéennes deviennent des brasiers. La situation est extrêmement urgente."

"Raisons obscures"

Il devient une question politique à part entière selon le député. En conséquence, "s'agissant du Midi et la Corse, il est nécessaire d'opérer des modifications législatives afin de renforcer les plans locaux de prévention incendie, en adaptant la qualité et la localisation des moyens de lutte aériens au plus près du terrain", insiste-t-il.

La stratégie semble-t-il n'a pas été, pour l'heure, validée par le gouvernement. "Nous venons d'approuver la suppression des Tracker pour cette année", déplore le député. Selon lui, la solution appropriée consisterait à "recourir à des hélicoptères bombardiers d'eau grosse capacité y compris en location pour cette saison au moins", et au-delà, à favoriser l'union dans la lutte, à l'échelon de la Méditerranée. Ce qui équivaudrait à la création d'"une force méditerranéenne dans le cadre d'une coopération plus étroite avec des régions comme la Sardaigne."

Il estime ainsi rester en pleine cohérence avec "l'amendement porté avec mon groupe lors de la loi engagement proximité, visant à sécuriser les obligations légales de débroussaillage s'agissant des biens indivis et donc à massifier les plans de prévention autour des villages." En novembre 2019, les députés, dans l'hémicycle, s'étaient montrés sensibles aux arguments développés et avaient approuvé à l'unanimité la mesure. La procédure s'achèvera à ce stade. Les conclusions de la commission mixte paritaire empêcheront l'adoption de l'amendement, Jean-Félix Acquaviva impute le re-



Le député envisage de provoquer une série de réunions dans l'île avec l'ensemble des acteurs concernés.

(PHOTO JEANNOI FILIPPI)

virement "à des raisons politiques obscures de divergences internes au sein du gouvernement".

Il se fonde sur ses observations. "Je me suis rendu compte que les arguments juridiques avancés

n'étaient pas légitimes, que les sénateurs ne connaissaient pas le sujet. Les députés de la majorité étaient désolés car ils ne voulaient pas faire un casus belli sur l'ensemble du projet de loi. Cet amendement, s'il était passé, aurait permis de dégager une capacité d'agir immédiate en matière de prévention."

Le député dit souhaiter "que l'on sorte des postures politiques dès qu'une proposition est issue de notre groupe. Il est important que nous puissions débattre cette question qui est cruciale. Comme cela a été fait pour le 5 mai." En attendant que les comportements parlementaires évoluent, Jean-Félix Acquaviva compte "provoquer des réunions avec l'ensemble des professionnels concernés, avec les collectifs de défense de l'environnement", tandis que la concertation se poursuit autour de la loi 3D, décentralisation, différenciation et déconcentration.

Objectif : "Faire passer cet amendement et obtenir les justes moyens aériens de lutte contre les incendies. Nous ne pouvons pas nous contenter de ces réponses gouvernementales", insiste-t-il. Avant d'appeler "les élus de tous bords à se rallier à ces propositions."

VÉRONIQUE EMMANUELLI